

Document de travail

Notes et analyses de l'ITCEQ

N° 45 – 2016

La corruption dans le secteur
institutionnel tunisien : Perception
et réalité

Heithem ZAMMALI



La présente note est la propriété de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ). Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation écrite de l'ITCEQ est considérée comme illicite et constitue une contrefaçon.

Les résultats, interprétations et conclusions émises dans cette publication sont celles de l'auteur et ne devraient pas être attribués à l'ITCEQ, à sa Direction ou aux autorités de tutelle.

Cette note est réalisée dans le cadre du programme d'activité de l'ITCEQ au sein de la Direction Centrale de la Compétitivité et sous la supervision de Mme Bakhta Ben Sassi.

Sommaire

Introduction.....	5
1- Perception de la corruption dans le secteur institutionnel tunisien :.....	8
2- Les instructions théoriques de Tirole (1996) sur les réputations collectives :.....	13
3- La corruption entre la perception et la réalité : le cas de la Tunisie :.....	14
Résultats et interprétation :	16
Conclusion :.....	18
Références bibliographiques	19

Liste des graphiques et tableaux

Graphique 1: Comment a évolué le phénomène de la corruption	8
Graphique 2: Entreprises considérant la corruption comme contrainte majeure	9
Graphique 3: Entreprises contraintes à faire des versements non officiels	10
Graphique 4: Entreprises contraintes à faire des versements non officiels en sollicitant un service public	11
Graphique 5: Entreprises contraintes à faire des versements non officiels lors des visites des fonctionnaires publics	12
Tableau 1: Résultats de la régression Probit	16

Introduction

Il est de plus en plus admis que la bonne gouvernance constitue un facteur clé pour le développement. C'est une condition sine qua non pour avoir une croissance durable et une amélioration cumulative du bien être humain. Plusieurs pays placent actuellement la bonne gouvernance au cœur de leurs politiques de développement étant donné la corrélation positive entre la croissance économique et la gestion efficace et efficiente du secteur public.

Pour une croissance tirée par l'investissement, la corruption, présentée souvent comme une manifestation de la faible qualité institutionnelle, est identifiée comme un facteur susceptible de réduire l'efficacité des investissements publics productifs et de décourager l'investissement privé, particulièrement les investissements dans les activités à haute valeur ajoutée. La lutte contre ce phénomène constitue ainsi le point focal entre les exigences d'une bonne gouvernance et l'amélioration du climat des affaires.

De nombreux travaux se sont intéressés à l'étude du phénomène de la corruption. Toutefois, ces travaux se heurtent généralement à un problème majeur celui de l'absence de données. En réalité, et du fait que les actes de corruption sont des actes immoraux et non observables, il devient plus facile d'avoir des perceptions sur la corruption que d'avoir des données quantitatives permettant de mesurer son ampleur et son impact.

En Tunisie, le problème d'absence de données est plus profond. En effet, la corruption a représenté durant plusieurs décennies un sujet tabou où il n'était même pas possible d'avoir de simples perceptions. Seuls quelques standards internationaux, à l'instar du « Corruption Perception Index » produit par *Transparency international*, nous renseignent sur l'ampleur de la corruption en Tunisie. Ce n'est qu'à partir de 2011 que ce tabou a commencé à prendre fin pour laisser la place à un vaste champ d'interrogations : dans quelle mesure la corruption a touché le secteur institutionnel tunisien ? Quelles sont les institutions les plus touchées ? Y a-t-il plus de corruption après la révolution ?...etc.

Plusieurs études ont essayé de trouver des réponses à ces questions. Elles se sont appuyées, dans leur majorité, sur des perceptions donnant lieu à un bon nombre de critiques qui remettent en question l'objectivité de ces perceptions. Pour certains, les perceptions sur la corruption peuvent avoir pour origine ce que les gens croient avoir lieu plutôt que leurs expériences personnelles (Weber 2007, Olken 2009). Il y a une forte probabilité donc d'avoir un écart entre les perceptions sur la corruption et l'expérience directe avec elle.

Pour confirmer ou infirmer l'existence d'un tel écart pour le cas tunisien, objectif principal de cette étude, nous allons utiliser les données de l'enquête 2015¹ sur le climat des affaires et la compétitivité de l'entreprise.

¹ Enquête menée annuellement par l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives.

Fiche technique de l'enquête 2015 :

L'enquête 2015 s'est déroulée entre le 01 Octobre et le 15 Novembre 2015. L'échantillon couvre 1200 entreprises privées employant six employés ou plus, opérant sur tout le territoire national et relevant des secteurs des industries manufacturières, de la construction et des services. Sont exclus de ce champ, les secteurs de l'agriculture, des industries extractives et de l'énergie.

L'échantillon est tiré à partir du répertoire des entreprises 2014 géré par l'INS. La base de sondage compte 14145 entreprises, soit un taux de sondage de près de 8.5%.

Le tirage de l'échantillon a obéi à la technique du sondage non probabiliste soit un choix raisonné à travers la méthode des quotas. Il est constitué sur la base de trois strates essentielles à savoir : le secteur d'appartenance de l'entreprise (THC, IME, commerce,...), sa taille (petite, moyenne, grande) et son régime d'exportation (totalement exportatrice ou non).

**Tableau : Répartition des entreprises de l'échantillon
selon la taille et le secteur**

	Petite*	Moyenne*	Grande*	Total
Industrie Manufacturière	348	151	104	603
IAA	68	17	18	103
THC	104	52	25	181
CHIMIE	39	20	9	68
IMCCV	22	11	7	40
IME	75	29	33	137
IMD	40	22	12	74
Construction	52	20	13	85
Services	267	149	96	512
Commerce	86	43	12	141
Hôtellerie	27	21	16	64
Transport	62	34	11	107
Télécom	7	5	4	16
Services financier	19	13	21	53
Informatique	32	8	7	47
Services aux entreprises	30	8	8	46
Santé	7	17	17	39
Total	667	320	213	1200

* : **Petite** : $6 \leq \text{effectif} < 50$; **Moyenne** : $50 \leq \text{effectif} < 200$; **Grande** : $200 \leq \text{effectif}$

En effet et à partir de l'année 2011, la corruption a commencé à être abordée par l'enquête en tant que facteur déterminant du climat des affaires. Rappelons que cette enquête permet, à la fois, d'avoir des données de perception de la corruption ainsi que des données de réalité telle qu'elle est vécue par les chefs d'entreprise interrogés lors de leurs contacts avec les différentes administrations publiques.

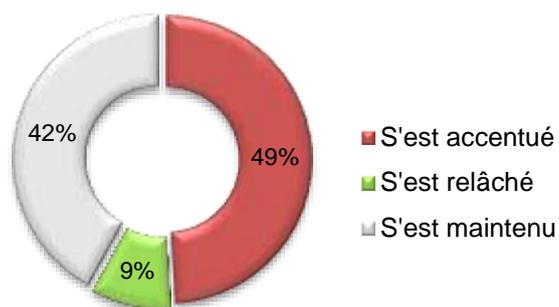
1- Perception de la corruption dans le secteur institutionnel tunisien :

Un phénomène qui s'amplifie d'une année à une autre

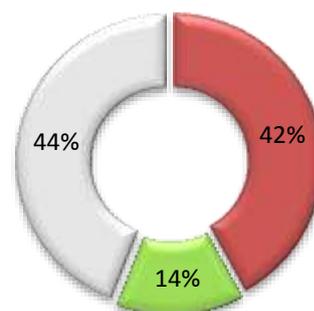
L'exploitation des données de perception laisse déduire que le phénomène de la corruption s'est amplifié entre 2014 et 2015. En effet, seules 9% des entreprises enquêtées ont déclaré que la corruption s'est relâchée alors que pour la moitié, ce phénomène s'est accentué entre ces deux années.

Graphique 1: Comment a évolué le phénomène de la corruption

En 2015 par rapport à 2014 ?



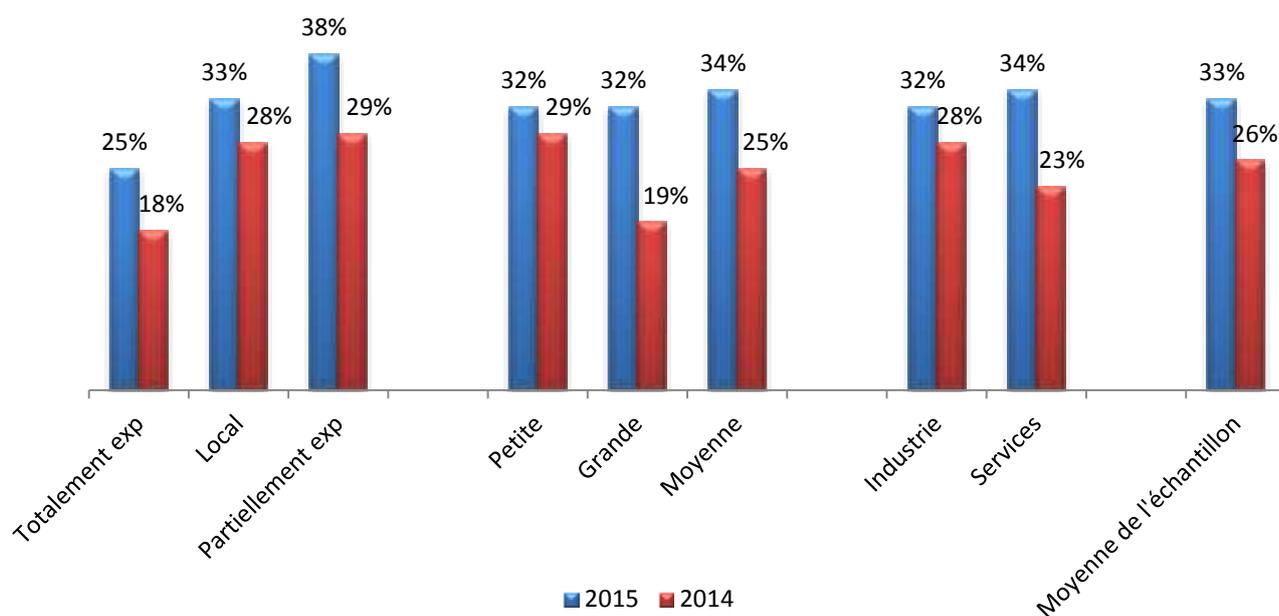
En 2014 par rapport à 2015 ?



La corruption est souvent signalée comme un facteur nuisant au climat des affaires et entravant le bon développement des activités de l'entreprise. A ce titre, 33% des entreprises enquêtées considèrent la corruption comme contrainte majeure qui porte

préjudice à leurs activités (contre 26% en 2014). L'analyse par taille, régime et secteur d'activité, montre, qu'à l'exception des entreprises totalement exportatrices, cette contrainte a été ressentie avec presque la même acuité.

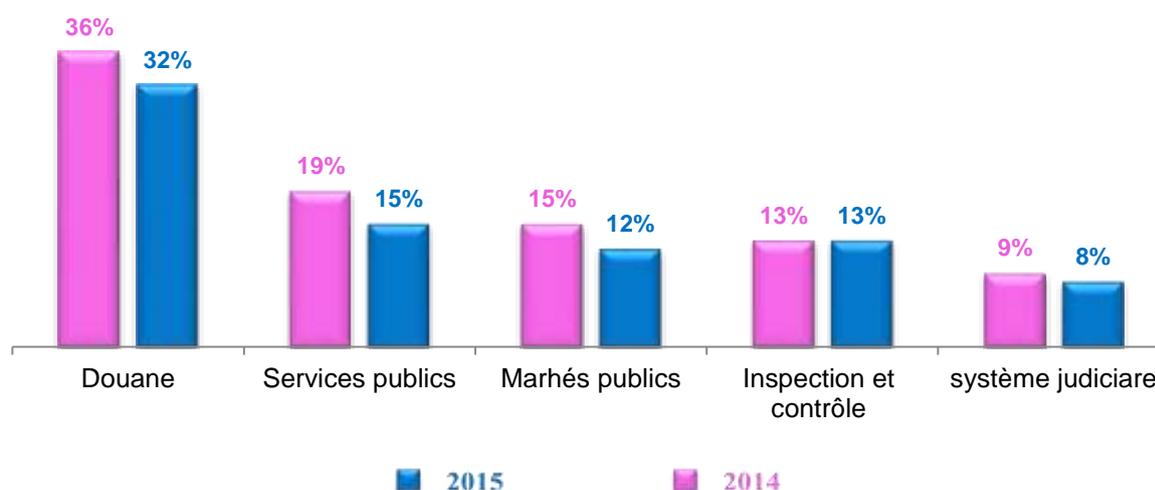
Graphique 2: Entreprises considérant la corruption comme contrainte majeure



Tout le secteur institutionnel est touché par la corruption...mais à des degrés différents

S'agissant de l'expérience avec la corruption, l'enquête s'est adressée aux chefs d'entreprise pour voir, d'abord, s'ils ont sollicité les services d'une administration publique au cours des 12 derniers mois et, ensuite, s'ils ont été contraints à payer des pots-de-vin afin de bénéficier du service en question ou bien d'accélérer les procédures administratives. A ce titre, les résultats recueillis montrent que tout le secteur institutionnel est touché par la corruption mais à des degrés différents.

Graphique 3: Entreprises contraintes à faire des versements non officiels

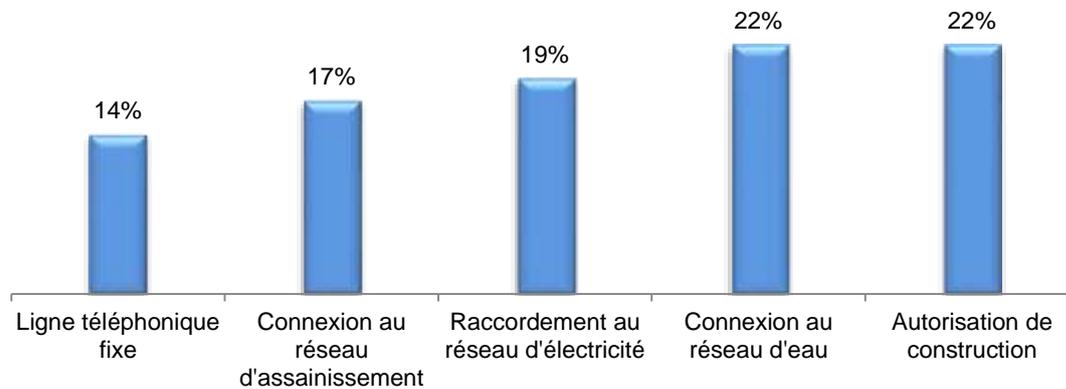


Notons que c'est la douane qui figure comme le secteur institutionnel le plus touché dans la mesure où 32% des chefs d'entreprise ayant réalisé des opérations de dédouanement que ce soit à l'import ou bien à l'export ont déclaré qu'afin d'accélérer les procédures douanières, les fonctionnaires douaniers leur ont demandés de faire des paiements informels. Il convient de signaler, dans ce cadre, que la longueur des délais de dédouanement ainsi que la complexité des procédures douanières ont toujours été signalées comme un point d'entrée pour la corruption. Selon les données recueillies, le délai moyen de dédouanement est estimé à 14 jours lorsqu'il s'agit d'opération d'importation.

Toutefois, faut-il remarquer que l'administration douanière n'est pas le seul intervenant dans ce type d'opérations. D'autres parties sont également sollicitées notamment les services d'acconage et manutention et ceux du contrôle technique.

Outre la douane, la corruption a touché d'autres secteurs institutionnels notamment les services publics. Les investigations menées, à ce titre, montrent que 15% des entreprises ayant sollicité un ou plusieurs services publics ont été contraintes à faire des versements non officiels pour en bénéficier. Les actes de corruption sont plus prépondérants lorsqu'il s'agit de demandes d'autorisation de construction ou de raccordement au réseau d'eau. Un comportement aussi hostile de la part de certains fonctionnaires de l'Etat ne fait que décourager l'investissement privé, vu qu'il devient de plus en plus difficile pour l'entreprise d'obtenir des services publics de base avec le moindre coût et dans de brefs délais.

Graphique 4: Entreprises contraintes à faire des versements non officiels en sollicitant un service public

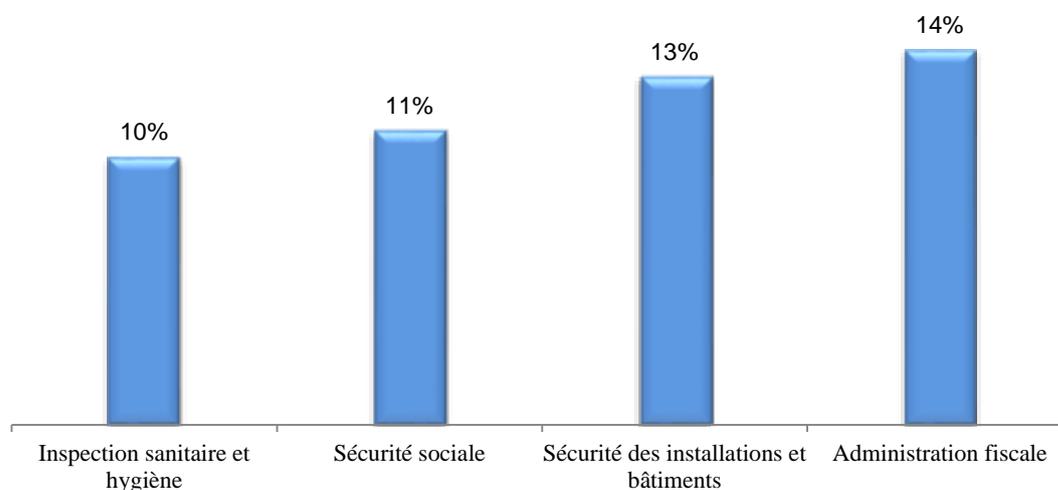


Source : Enquête sur le climat des affaires 2015

Les pratiques de corruption sont également fréquentes lors des visites de contrôle et d'inspection effectuées aux entreprises par les fonctionnaires des administrations publiques.

A l'occasion de ces visites, c'est le pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires qui est souvent mis en cause par les entrepreneurs. Ce pouvoir a tendance à s'amplifier lorsque d'une part, l'environnement réglementaire est sur ou sous réglementé et d'autre part, quand les lois et les règlements sont vagues, en perpétuel changement et mal diffusés. Dans ce cas, la corruption devient un moyen permettant aux chefs d'entreprise d'influencer les interprétations et les décisions des fonctionnaires qui, à leur tour, serviront leurs propres intérêts. A ce titre, les chefs d'entreprise rapportent que le versement de pots-de-vin accompagne surtout les visites des fonctionnaires de l'administration fiscale et de celle chargée de contrôler la sécurité des installations et bâtiments.

Graphique 5: Entreprises contraintes à faire des versements non officiels lors des visites des fonctionnaires publics



Source : Enquête sur le climat des affaires 2015

La perception ne reflète pas nécessairement la réalité

L'analyse descriptive des données de perception ainsi que celles de réalité fait ressortir qu'il y a une certaine divergence entre les deux. D'une part, très peu d'entreprises considèrent que le phénomène de la corruption s'est relâché entre 2014 et 2015 et d'autre part, la fréquence des entreprises déclarant être contraintes à faire des versements non officiels a accusé une baisse entre ces deux années (voir graphique 3).

Pour confirmer l'existence d'un écart entre la perception et l'expérience avec la corruption, nous allons procéder à une estimation économétrique qui a pour objectif de voir si les perceptions diffèrent quand une entreprise est victime d'actes de corruption ou non. Pour ce faire, nous allons nous référer au modèle théorique de Jean Tirole sur les réputations collectives (Tirole 1996).

2- Les instructions théoriques de Tirole (1996) sur les réputations collectives :

En ancrant ses recherches économiques dans les sciences sociales, J.Tirole² a essayé, à travers un modèle théorique, d'étudier la dynamique entre réputation individuelle et réputation collective en procédant à une application théorique sur le cas de la persistance de la corruption ainsi que le cas de la réputation des entreprises en termes de qualité.

Pour Tirole, la réputation individuelle d'un membre d'un groupe est déterminée par la réputation collective de ce groupe qui n'est autre que la somme des réputations individuelles. La dimension temporelle occupe une place très importante dans le modèle de l'économiste français. En effet, le comportement courant d'un individu du groupe vis-à-vis d'un sujet déterminé (la corruption dans notre cas d'étude), est affecté non seulement par son comportement passé vis-à-vis du même sujet mais également par le comportement passé du groupe. De même et au moment où il rejoint le groupe, un nouvel individu va bénéficier au moins d'une partie de la réputation collective.

En appliquant son modèle sur le cas de la persistance de la corruption, Tirole montre que la réputation collective crée une inertie qui entretient le développement du phénomène. En effet et partant du fait que le comportement passé d'un individu du groupe n'est pas parfaitement observé, ce dernier n'aura aucune incitation à maintenir sa propre réputation. L'appartenance au groupe pourrait conduire cet individu à renoncer à son honnêteté et à son comportement passé et à « bénéficier » de la réputation collective. Dans ce cas, la réputation collective peut conduire des agents qui, dans d'autres circonstances, mais face aux mêmes incitations, auraient choisi l'honnêteté à accepter cette fois la corruption. Ce défaut de comportement est en mesure d'affecter la réputation collective durablement et entraîner, par conséquent, la persistance de la corruption. A court terme, la persistance du

² *Economiste français, lauréat du prix Nobel d'économie en 2014. Ses recherches ont porté essentiellement sur l'économie industrielle, la finance d'entreprise, l'économie internationale, et les liens entre l'économie et la psychologie.*

phénomène est expliquée par le comportement des agents qui, à l'origine, étaient impliqués dans des affaires de corruption et qui, par la suite, ont d'avantage d'incitations à s'engager et à s'enfermer dans ces activités. Quant au long terme, la persistance de la corruption trouve son explication dans le comportement des agents qui étaient corrompus à la date initiale et qui continuent à s'engager dans des actes de corruption par la suite. Le comportement de ces agents fait naître un soupçon général qui affecte les nouveaux agents et crée un cercle vicieux de corruption.

3- La corruption entre la perception et la réalité : le cas de la Tunisie :

L'enquête annuelle sur le climat des affaires et la compétitivité de l'entreprise 2015 fournit à la fois des données de perception ainsi que des données de réalité sur la corruption dans le secteur institutionnel tunisien. Les perceptions sont approchées par les données relatives à la question où on demande aux chefs d'entreprise si le phénomène de la corruption s'est accentué ou non en 2015 par rapport à 2014. S'agissant de l'expérience avec la corruption, les données de l'enquête fournissent des réponses sur les questions où on demande si les chefs d'entreprise ont été contraints à payer des pots de vin pour obtenir des services publics. Etant donné la nature de ces données, nous allons procéder à une estimation économétrique en utilisant un modèle dichotomique "PROBIT" pour voir si les perceptions diffèrent quand une entreprise est victime d'actes de corruption ou non. Partant, l'équation économétrique s'écrit comme suit :

Equation (1)

$$Y = \begin{cases} 0 \\ 1 \end{cases} = \alpha^b G^b + \alpha^{nb} G^{nb} + \beta X + \varepsilon$$

Avec :

Y : prend la valeur 1 si l'entreprise confirme que la corruption s'est accentuée en 2015 par rapport à 2014 et 0 sinon.

G^{nb} : prend 1 lorsque l'entreprise sollicite un service public et on ne lui demande pas de payer des pots de vin et 0 sinon.

G^b : prend 1 lorsque l'entreprise sollicite un service public et on lui demande de payer des pots de vin et 0 sinon.

La catégorie omise pour G^{nb} et G^b est celle des entreprises qui n'ont sollicité aucun des services publics retenus par cette équation.

X : les variables de contrôle :

Age : prend 1 lorsque l'entreprise est âgée de moins de 10 ans et 0 sinon.

Taille : prend 1 lorsque l'entreprise est de petite ou de moyenne taille (PME) et 0 si elle est de grande taille.

Secteur : prend 1 lorsque l'entreprise opère dans le secteur des industries et 0 si elle opère dans le secteur des services.

ε : résidu

Les services publics qui ont été sélectionnés pour réaliser cette régression PROBIT sont au nombre de 7 à savoir : raccordement au réseau d'électricité, connexion au réseau d'eau, connexion au réseau d'assainissement, demande d'autorisation de construction, raccordement au réseau téléphonique, participation aux appels d'offre et aux consultations lancées par le marché public et dédouanement des marchandises à l'import ou à l'export.

Résultats et interprétation :

L'estimation économétrique de l'équation (1) donne les résultats suivants :

Tableau 1: Résultats de la régression Probit

<i>La variable dépendante : l'entreprise confirme que la corruption s'est accentuée en 2015 par rapport à 2014</i>	
L'entreprise a sollicité un service et on lui a demandé des pots de vin	0.310 (0.018)**
L'entreprise a sollicité un service et on ne lui a pas demandé des pots de vin	0.055 (0.612)
<i>La catégorie omise : l'entreprise n'a sollicité aucun service</i>	
Age de l'entreprise	- 0.06 (0.538)
PME	0.112 (0.337)
Industrie	- 0.03 (0.745)
constante	-0.115 (0.605)

* : significatif à 10%, ** : significatif à 5%, ***: significatif à 1%

N=799

() : la p-valeur

Pour les entreprises ayant sollicité au moins un service public et qui ont été, en contre partie, contraintes à payer des pots de vin (G^b), on remarque d'abord que le signe du coefficient (α^b) est positif. Cela signifie que, statistiquement parlant, lorsqu'on demande à ces entreprises de se prononcer sur l'évolution de la corruption dans le secteur institutionnel en 2015 par rapport à 2014, il y a plus de probabilité pour qu'elles confirment que le phénomène s'est accentué entre les deux années que lorsqu'on pose la même question à la catégorie omise des entreprises c'est-à-dire celles qui n'ont sollicité aucun service public durant la même période. Ce résultat est tout à fait attendu et la perception défavorable des entreprises quant à l'évolution de la corruption est aussi compréhensible du fait qu'elles ont été poussées à faire

des versements non officiels pour bénéficier d'un service ou accélérer les procédures nécessaires pour l'avoir. On remarque également que le coefficient α^b est statistiquement significatif indiquant qu'il y aura une dynamique entre la réputation individuelle sur la corruption des entreprises contraintes à payer des pots de vin et la réputation collective de tout le groupe d'entreprises. En d'autres termes, une fois que les fonctionnaires de l'administration publique ont demandé à des entreprises de faire des paiements informels ou des cadeaux en contre partie d'un service public, ces dernières vont revoir leur réputation initiale sur l'ampleur du phénomène de la corruption dans l'administration publique vers plus de pessimisme. Ce comportement risque également d'affecter négativement la perception des nouvelles entreprises installées sur le marché qui vont être influencées par la réputation collective des entreprises qui les ont précédées.

S'agissant des entreprises ayant sollicité au moins un service public mais qui n'ont pas été, par contre, contraintes à payer des pots de vin (G^{nb}), le coefficient (α^{nb}) est également de signe positif indiquant que comparativement aux entreprises n'ayant sollicité aucun service, les premières affichent plus de pessimisme dans la mesure où elles ont plus de probabilité de dire que la corruption dans le secteur institutionnel s'est accentuée entre 2014 et 2015. Le plus important est qu'il n'y aura pas, pour ces entreprises, une « mise à jour » de leur réputation initiale étant donné que le coefficient (α^{nb}) est statistiquement non significatif. L'expérience directe de ces entreprises avec l'administration publique et le fait de demander des services publics sont pour autant être contraintes à payer des pots-de-vin ne va pas avoir d'incidence sur leur réputation initiale. Cette réputation est dans ce cas non distinguable de celle des entreprises qui n'ont pas contacté l'administration publique ce qui donne lieu à un défaut de comportement susceptible de faire perdurer la réputation collective négative sur l'ampleur de la corruption dans le secteur institutionnel tunisien.

Quant aux variables de contrôle, les résultats montrent que leurs coefficients sont non significatifs laissant déduire que la perception de l'entreprise sur l'évolution du phénomène de la corruption ne dépend pas de son âge, ni de sa taille et ni encore de son secteur d'activité.

Conclusion :

En guise de conclusion et en se basant sur les résultats empiriques et l'analyse descriptive des données de l'enquête 2015 sur le climat des affaires menée par l'ITCEQ, nous pouvons dire qu'il y a effectivement un écart entre les perceptions sur la corruption et l'expérience directe avec elle et que ces perceptions ne représentent pas une approximation parfaite de l'état des lieux. Cet écart a pour origine le comportement des entreprises qui n'ont pas été appelées, lors de leurs transactions avec l'administration publique, à faire des versements non officiels mais qui, paradoxalement, continuent à croire que la corruption s'est accentuée dans les institutions publiques. Ce défaut de comportement mérite une attention particulière du fait qu'il peut affecter durablement la réputation collective sur la corruption. A ce sujet, Tirole (1996) montre, dans son modèle théorique sur la persistance de la corruption, que ***l'application des lois anti-corruption crée un choc mais ce dernier n'aura pas d'effet durable. Il faut, dans ce cas, un nombre minimum de périodes sans corruption pour retrouver la trajectoire de la faible corruption d'un état stationnaire.*** Il importe donc, d'accompagner les mesures anti corruption par une sensibilisation des entreprises quant à leur position par rapport à la corruption. Dans une économie fortement ancrée dans la corruption comme le témoigne les rapports nationaux et internationaux, les entreprises tunisiennes sont appelées aujourd'hui plus que jamais à renoncer à tout acte de corruption dans les institutions publiques en attendant l'adoption de la loi relative à la protection des dénonciateurs et des témoins dans les affaires de corruption et celle relative à l'enrichissement illicite. Une fois adoptées et entrées en vigueur, ces lois lanceront un signal fort signifiant qu'il y a une volonté politique de la part des autorités pour lutter contre la corruption et rétablir l'autorité de l'Etat. Un tel signal serait nécessairement en mesure d'améliorer la réputation collective des entreprises sur l'ampleur de la corruption dans le secteur institutionnel.

Références bibliographiques

Bali moune-Lutz, M., Ndikumana, L. 2007. "Corruption et croissance dans les pays africains: le canal de l'investissement. Actes de la conférence économique africaine : 433-446.

Broda, P. 2015. « La perception de la corruption : une autre perception ». *Ethique et économique*, 12 (1) : 7-25.

Gonzalez, A., J. Ernesto Lopez-Cordova and E.Valladares. "The incidence of graft on developing-country firms. Policy research working paper 4394, World Bank.

Kaufmann, D. A.Kraay, and M. Mastruzzi.2007. "Governance Matters VI: aggregate and individual governance indicators for 1996-2006" policy workinn papers 4012. World Bank.

Lanyi, A. 2004. « Measuring the economic impact of corruption: a survey". The IRIS discussion papers on institutions & development. Paper 02/04.

Mauro, P.1995. « Corruption and growth ». *Quarterly journal of economics* 100 : 681-712.

Olken, B. A.2009. "Corruption Perceptions vs. Corruption Reality". *Journal of public economics* (March).

Svensson J.2005." Eight questions about corruption", *Journal of economic perspectives*, vol 19 (3): 19-42.

Tirole, J.1996. "A theory of collective reputations (with applications to the persistence of corruption and to firm quality)". *Review of economic studies*, vol. 63:1-22.

Treisman.D.2000. "The causes of corruption: a cross-national study". *Journal of public economics* 76: 399-457.

Weber Abramo, C. 2007. "How much do perceptions of corruption really tell us? *Economics discussion papers*, Discussion paper 2007-19.